

Guide d'information en cas d'inondation 2022



911

IMPORTANT
À conserver dans un endroit
sécuritaire pour consultation rapide

AVANT-PROPOS



Ce guide se veut avant tout un aide-mémoire en cas d'inondation. Il contient diverses informations quant à la marche à suivre en situation d'alerte, fournit des conseils de prévention et vous renseigne sur le nettoyage de votre résidence.

Il est important de le conserver pour consultation rapide!

Comité de sécurité publique et civile

Table des matières

1. Les inondations à Batiscan	3
2. Le plan de mesures d'urgence	3
3. S'il y a risque d'inondation, quoi faire	3
4. Comment protéger votre résidence	4
5. Si vous quittez votre résidence	4
La trousse d'urgence	5
6. Après l'inondation.....	7
Préparation	7
Nettoyage	8
Quoi jeter et garder	9
Avant de réintégrer la maison	9
Annexe 1 – Numéros importants	10
Annexe 2 – Coordonnées sécurité civile	11
Annexe 3 – Coordonnées des occupants qui quittent la résidence.....	12

Ce guide a été conçu et rédigé d'après les informations obtenues du ministère de la Sécurité publique et son contenu est à titre informatif et préventif et n'a aucune valeur légale.

1. LES INONDATIONS À BATISCAN

Le fleuve Saint-Laurent traverse le territoire de la municipalité de Batiscan. En conséquence, les riverains sont exposés, chaque année, aux inondations printanières.



Malheureusement, on ne peut pas les prévoir et il est difficile de les contrer. En pareilles circonstances, le rôle des autorités municipales est de protéger la vie des citoyens. Pour y arriver, un plan de mesures d'urgence, fréquemment mis à jour, est appliqué dès les premiers signes d'inondation.

2. LE PLAN DE MESURES D'URGENCE

La Municipalité de Batiscan s'est dotée, d'un plan de mesures d'urgence. Dans le cas d'inondation, les mesures suivantes sont mises en application:

- Avis des crues au ministère de la Sécurité publique;
- Avis à la Sûreté du Québec;
- Patrouille des secteurs à risque;
- Disponibilité de sacs et de sable au garage municipal;
- Baliser les chemins privés en zones inondable {autocollant jaune niveau de l'eau à 30 centimètres (1 pied), autocollant rouge niveau de l'eau à 60 centimètres (2 pieds)};
- Préalerte aux citoyens riverains;
- Suivre notre plan d'entretien de nos cours d'eau municipaux pour assurer une meilleure gestion de leur écoulement et par le fait même de la nappe phréatique;
- Ouverture du centre communautaire comme lieu d'hébergement (au besoin);
NOTE : Pour l'année 2022, le centre communautaire peut servir de lieu d'hébergement si les directives du ministère de la Sécurité publique, en raison du coronavirus (Covid-19) sévissant dans la province de Québec, le permettent.
- Augmentation de la surveillance;
- Intervention des services d'urgence;
- Déploiement des ressources sur le terrain;
- Vérifier l'état des routes dans les secteurs les plus à risque et informer rapidement les citoyens concernés;
- Visite des résidences (préavis d'évacuation);
- Alerte d'inondation;

3. S'IL Y A RISQUE D'INONDATION, QUOI FAIRE?

- Déploiement des employés municipaux sur le terrain pour une surveillance continue du fleuve Saint-Laurent;
- Avis aux occupants des résidences à risque par le système personnalisé d'alertes (répertoire provenant de l'auto-inscription au système d'alertes municipales mis à jour en temps réel);
- Évacuation complète des résidences à risque;
- En cas d'évacuation, prendre contact avec un membre de votre famille ou un ami pour un hébergement temporaire.

4. COMMENT PROTÉGER VOTRE RÉSIDENCE

SACS ET SABLE :

- La Municipalité met à la disposition des citoyens des sacs et du sable en quantité suffisante au garage municipal. Les citoyens devront ensacher eux-mêmes les sacs et les disposer sur leur terrain visant à protéger leur résidence.



OUVERTURES EXTÉRIEURES :

- Placez un contreplaqué, solidement fixé, dans les fenêtres du sous-sol.

DRAIN DE PLANCHER AU SOUS-SOL :

- Faites vérifier et nettoyer le clapet de retenue d'un drain;
- Bouchez le drain de plancher s'il n'y a pas de clapet.

APPAREILS DE CHAUFFAGE :

- Appelez votre fournisseur pour connaître les précautions à prendre.

ÉLECTRICITÉ :

- S'il y a un risque imminent d'inondation, coupez complètement l'alimentation en électricité de votre résidence. Si le panneau de distribution est au sous-sol et que l'eau s'est infiltrée, NE PRENEZ AUCUN RISQUE et appelez Hydro-Québec pour les procédures à suivre.

MOBILIER AU SOUS-SOL

- Transportez vos meubles, appareils électriques et autres effets personnels aux étages supérieurs.

PRODUITS DANGEREUX :

- Rangez dans un lieu sécuritaire les substances dangereuses comme l'huile, les pesticides, les insecticides et autres, pour éviter la pollution et la contamination de la résidence.

5. Si vous quittez votre résidence

- Inscrivez vos coordonnées et celles de l'endroit où vous allez ainsi que le nom des personnes vivant avec vous sur le coupon à détacher que vous trouverez dans l'annexe 3 de ce guide (p. 12); Remettez le coupon à un employé municipal ou à un proche;
- Si vous avez besoin d'aide pour quitter votre résidence, communiquez avec les autorités municipales. Les coordonnées sont indiquées à l'annexe 2.



LA TROUSSE D'URGENCE

(À PRÉPARER À L'AVANCE)



Articles de base :

- Lampe de poche
- Radio portative à piles
- Piles de rechange pour la lampe de poche et la radio
- Trousse de premiers soins
- Bougies et allumettes ou briquets
- Clés pour la voiture et la maison
- Documents importants : pièces d'identité, passeports, cartes d'assurance maladie, cartes de guichet automatique, cartes de crédit, polices d'assurance habitation, automobile, etc.
- Aliments et eau embouteillée
- Vêtements et chaussures (un rechange de vêtements par personne)
- Couvertures ou sacs de couchage (une couverture ou un sac par personne)
- Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle (brosses à dents, dentifrice, soie dentaire, débarbouillettes, serviettes, savon, shampoing, etc.)
- Médicaments (conservez une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec copie de vos ordonnances médicales et visuelles)
- Sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention)
- Livres, jeu de cartes, jeux de société, etc. (quantité raisonnable facile à transporter)
- Bloc-notes et crayons
- Liste de numéros de téléphone (école, garderie, parents, etc.)
- Argent de poche et monnaie pour téléphoner

Bébés, jeunes enfants :

- Couches
- Biberons
- Lait en boîte
- Jouets
- Crayons à colorier et papier

Jeunes :

- Chandail chaud
- Bas de laine
- Lecteur de musique et piles ou câble de recharge
- Jeux
- Papier et crayons
- Objets personnels (photos, toutous, etc.)
- Livres
- Sifflet (trois petits coups de sifflet sont le signal international de détresse)

Personnes âgées :

- Toutes les ordonnances médicales et visuelles
- Numéros de téléphone du ou des médecins traitants
- Une couverture de laine additionnelle

Autres membres de la famille :

- Médicaments
- Ordonnances médicales et visuelles
- Lunettes de rechange

Trousse d'urgence pour les animaux domestiques :

- Cage de transport (y inscrire le nom de l'animal et les coordonnées du propriétaire)
- Nourriture pour environ une semaine
- Plats pour la nourriture et l'eau
- Collier avec plaque d'identification et laisse
- Carnet de santé et médicaments (le cas échéant)
- Un ou deux jouets
- Couverture
- Sacs pour ramasser les excréments

ALERTES MUNICIPALES

Pour inscription sur le web :

batscan.alertesmunicipales.com

Notez qu'un lien pour accéder au formulaire d'inscription est disponible sur la page d'accueil du site web de la Municipalité : www.batscan.ca

Vous pouvez également communiquer avec la Municipalité au 418-362-2421 et nous pourrions faire votre inscription avec les informations que vous nous ferez part, cela ne prend que quelques minutes.

Batiscan
ALERTES MUNICIPALES

Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

**NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT**

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL

collecte domestique risque d'inondation avis d'évacuation
indice de feu avis important

**INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !**

batscan.alertesmunicipales.com • 418 362-2421

6. APRÈS L'INONDATION

À la suite d'une inondation, il importe de remettre votre résidence en état le plus tôt possible afin de protéger votre santé et d'éviter que votre immeuble et vos biens ne subissent de plus amples dommages. Que vous fassiez le travail vous-même ou que vous engagiez un entrepreneur, cette liste de vérification pratique vous aidera à organiser les opérations de nettoyage.

IL IMPORTE D'AGIR TOUT DE SUITE. VOTRE MAISON ET VOS ARTICLES D'AMEUBLEMENT RISQUENT MOINS D'ÊTRE TOUCHÉS PAR LA MOISSURE SI VOUS LES ASSÉCHEZ DANS UN DÉLAI DE 48 HEURES.

PRÉPARATION :

- Songez d'abord à votre sécurité. Prenez garde aux chocs électriques. Portez des bottes de caoutchouc lorsque la zone inondée présente une accumulation d'eau de plus de 5 cm (2 po) de hauteur. Évitez le contact des rallonges électriques avec l'eau. Coupez le courant dans la zone inondée au panneau de distribution. Au besoin, demandez à Hydro-Québec de vous aider.
- Dans la mesure du possible, documentez les dommages avec des photos ou des vidéos. Communiquer avec votre agent d'assurance immédiatement.
- Élaborez un plan d'action que vous suivrez, étape par étape, pour :
 - Enlever l'eau, la boue et les débris;
 - Éliminer vos biens contaminés;
 - Décontaminer toute la maison;
 - Éliminer l'eau de rinçage;
 - Nettoyer et assécher la maison et les biens récupérables.
- Réunissez le matériel et les fournitures nécessaires :
 - Gants, masques et vêtements de protection;
 - Seaux, vadrouilles à laver, balais, éponges et sacs à ordures en plastique;
 - Détergent inodore;
 - Gros contenants pour la literie et les vêtements mouillés ainsi que des cordes à linge pour les faire sécher.

Vous devrez peut-être louer des rallonges électriques, une pompe immergée, un aspirateur d'atelier, un déshumidificateur ou une chaufferette.



NETTOYAGE

- Enlevez l'eau stagnante à l'aide d'une pompe ou d'un seau, puis passez l'aspirateur d'atelier.
- Enlevez tous les matériaux et débris qui sont sales et trempés, y compris l'isolant mural et les plaques de plâtre humide, la boue et la terre résiduelles, les meubles, les appareils ménagers, les vêtements et la literie.
- À l'aide d'un boyau d'arrosage, retirez, de haut en bas, la saleté qui adhère aux murs du sous-sol et aux articles d'ameublement, puis rincez plusieurs fois en enlevant l'eau restante avec l'aspirateur d'atelier. Rincez, puis nettoyez tous les planchers aussi rapidement que possible. Vous devrez remplacer, après les travaux de nettoyage, les revêtements de sol que l'eau ou les eaux d'égout auront pu pénétrer en profondeur.
- Procédez du haut vers le bas en dégarnissant tous les plafonds et les murs qui ont absorbé de l'eau. Retirez les matériaux jusqu'à 500 mm (20 po) au-dessus du point le plus haut atteint par l'eau. Enlevez uniquement la partie inférieure du mur si vous prenez des mesures tout de suite après l'inondation ou l'infiltration d'eau. Vous devrez enlever et jeter toutes les plaques de plâtre exposées à un degré élevé d'humidité ou à de l'eau stagnante pendant une longue période. Vous devrez faire de même pour les carreaux de plafond ou les revêtements en panneaux.
- Arrosez et essuyez à fond toutes les surfaces touchées par l'eau à l'aide d'un détergent inodore et d'eau, puis rincez. Répétez au besoin. Les surfaces de béton peuvent être nettoyées au moyen d'une solution de phosphate trisodique diluée dans l'eau (une tasse de phosphate trisodique dans un gallon d'eau chaude). **Lorsque vous faites usage de phosphate trisodique, substance hautement corrosive, portez des gants et des verres de protection.**
- Portez un masque commercial afin de bien vous protéger et passez à fond l'aspirateur pourvu d'un filtre HEPA sur les surfaces sèches ou qui n'ont pas été touchées directement par l'eau d'inondation. Vous pouvez également nettoyer de nouveau les surfaces de béton à l'aide d'une solution de phosphate trisodique. Nettoyez les surfaces lavables à l'aide d'un détergent inodore et d'eau. **Passez sur les surfaces couvertes de moisissure la ponceuse et l'aspirateur simultanément en s'assurant de porter un équipement de protection adéquat.** Ne poncez pas les surfaces sans passer l'aspirateur en même temps. Peut-être devrez-vous remplacer le bois qui semble moisi une fois poncé.
- Après avoir nettoyé les surfaces, aérez ou déshumidifiez la maison jusqu'à ce qu'elle soit complètement asséchée. Il importe d'assurer un assèchement rapide pour éviter la croissance de moisissures. Si le temps le permet (faible taux d'humidité et température modérée), ouvrez portes et fenêtres et accélérez l'assèchement en vous servant de ventilateurs. Si le temps ne s'y prête pas et que vous constatez que l'assèchement ne s'effectue pas rapidement, ayez recours à du matériel de déshumidification, en louant d'autres appareils, s'il le faut. Pour déterminer si l'air extérieur peut contribuer à assécher l'intérieur, placez un hygromètre dans la zone à assécher. Laissez-lui le temps de se stabiliser, puis ouvrez une fenêtre et vérifiez le degré d'humidité relative. Si l'hygromètre indique une baisse, cela veut dire que l'air est suffisamment

sec pour favoriser le processus d'assèchement. Par contre, si l'hygromètre indique une hausse, fermez la fenêtre.

- Les tapis et moquettes doivent être secs en l'espace de deux jours (48 heures). Vous devrez vous en départir s'ils ont été imbibés d'eau d'égout. Vous ne pourrez pas assécher avec efficacité de grandes surfaces de moquette ou de tapis imbibées. Vous devrez alors faire appel à des spécialistes.
- Assurez-vous que toutes les cavités intérieures et les éléments de charpente sont tout à fait secs (ce qui pourrait prendre des semaines) avant de fermer les cavités.

QUOI JETER ET GARDER :

- Jetez et remplacez tous les matériaux d'isolation et tous les articles peu coûteux qui ont été trempés, y compris les meubles en panneaux de particules, les matelas, les sommiers à ressorts, les jouets rembourrés, les oreillers, le papier et les livres.
- Séparez les papiers importants. Vous pouvez demander à un avocat ou à un notaire s'il est préférable de préserver les documents comme tels.
- Les châssis de meubles de bois de bonne qualité peuvent parfois être récupérés, mais ils doivent être nettoyés et asséchés par ventilation, à l'écart de la lumière directe du soleil ou d'une source de chaleur. Consultez un spécialiste en réfection d'ameublement. Les tissus de recouvrement, le rembourrage et les coussins doivent être jetés et remplacés.
- Grattez la grosse saleté collée aux vêtements lavables, rincez-les et lavez-les plusieurs fois avec un détergent et asséchez-les rapidement.

AVANT DE RÉINTÉGRER LA MAISON :

- Avant de les utiliser, faites vérifier par un électricien, les appareils, les prises de courant, les interrupteurs ou les panneaux de distribution qui ont été inondés.
- Pour tous les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation qui ont été trempés, consultez un professionnel en mécanique du bâtiment pour remplacer, le cas échéant, les interrupteurs, les commandes, l'isolant, les filtres et le moteur du ventilateur du générateur de chaleur.
- Inspectez tous les conduits de l'installation de chauffage à air pulsé sans oublier les reprises d'air aménagées entre les solives et faites-les nettoyer ou remplacer. Communiquez avec votre fournisseur qui vous indiquera quoi faire au sujet du chauffe-eau qui a été inondé. Le réfrigérateur et le congélateur devront peut-être être remplacés.
- Rincez à grande eau et avec du détergent le puisard, puis frottez pour éliminer la saleté grasseuse et la crasse. Au besoin, nettoyez les drains de fondation à l'extérieur.

Municipalité de Batiscan 418-362-2421
Urgence municipale pour signaler un risque d'inondation (urgence 24 h) 819-696-4399

Sécurité civile

Urgence 24 h 1-866-776-8345
Téléphone 819-371-6703
Courriel securite.civile04@msp.gouv.qc.ca

Sûreté du Québec

Téléphone 310-4141
Urgence 9-1-1
Par cellulaire *4141
SQ – Région de la Mauricie 819-379-7311
SQ – Poste de Ste-Anne-de-la-Pérade 418-325-2272

Incendie

Urgence 9-1-1

Hydro-Québec

Téléphone 24 h 1-800-790-2424



Le ministère de la Sécurité publique a un site web bien documenté pour toute information

Pour davantage de renseignements, consultez leur site web lors de situations d'urgence. Pour y accéder rapidement, un [lien](#) est disponible à partir de la page d'accueil du site web de la Municipalité de Batiscan. Vous trouverez ledit lien dans le bas de la page, cliquez sur **Urgence Québec – Inondations** ou rendez vous à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/inondation/>

N'hésitez pas à faire un plan familial d'urgence incluant une trousse d'urgence contenant des articles essentiels pour subvenir aux besoins de première nécessité de votre famille pendant 3 jours. Faites un plan d'évacuation de votre maison. Faites l'inventaire de vos biens, avec preuves d'achat, photos ou bandes vidéo et conservez le tout avec une copie de vos polices d'assurance à l'extérieur de votre domicile en lieu sûr, au bureau par exemple.



La Croix-Rouge canadienne vous offre une panoplie d'information sur leur site web.

Qu'il s'agisse d'un incendie résidentiel, d'une inondation, d'une panne d'électricité ou d'un violent tremblement de terre, l'application « Soyez prêt » de la Croix-Rouge canadienne vous aidera, vous et votre famille, à être préparé en cas d'urgence et à prendre les mesures qui s'imposent. Accédez instantanément à des conseils et de l'information à partir de votre téléphone cellulaire. Téléchargez gratuitement l'application « Soyez prêt ».

- Offre des renseignements pratiques et utiles pour se préparer à diverses catastrophes et situations d'urgence.
- Le contenu de l'application est accessible en tout lieu et en tout temps, même en l'absence de signal réseau ou de connexion Internet. Applicable avec appareils IOS et Android seulement.

**EN CAS D'INONDATION
COORDONNÉES DES OCCUPANTS
QUI QUITTENT LA RÉSIDENCE**

ADRESSE

NOM DU/DES PROPRIÉTAIRE(S) (S'IL Y A LIEU)

NOM DU/DES LOCATAIRE(S) (S'IL Y A LIEU)

TÉL. RÉSIDENCE

TÉL. CELLULAIRE

TÉL. TRAVAIL

COURRIEL

NOMBRE D'OCCUPANTS

NOM DES OCCUPANTS

ADRESSE TEMPORAIRE

À REMETTRE À UN EMPLOYÉ MUNICIPAL OU À UN PROCHE